

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	13 juin 2017	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	13 juin 2017	En exercice: 50
		Présents : 42
		Votants : 48

Séance du 20 juin 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt juin deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente, à la salle des fêtes de l'école Albert Garnier à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID (parti à 21 h 00), Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS (parti à 20 h 50), Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO (partie à 20 h 50), M. Bernard DUGOURGEOT (parti à 20 h 50), Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Claude GRUET, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART,
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,
M. Serge BLOUET, procuration à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU,
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ, (à partir de 21 h 00),
M. Jacques COURTAT, procuration à M. Thierry LEAU,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à Mme Corinne BALLANTIER,
M. Guy BOURRAS, procuration à M. Gilles-Maxime POIBLANC (à partir de 20 h 50),
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC (à partir de 20 h 50),
M. Bernard DUGOURGEOT, procuration à M. Alain PETER, (à partir de 20 h 50),

Mme Frédérique COLAS,
M. Yann CHANDIVERT,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND



Objet : adoption du cahier des charges « aide aux propriétaires occupants »

Objet : adoption du cahier des charges « aide aux propriétaires occupants »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « habitat » de la Communauté de Communes du Joviniens, conformément à ses statuts,

Vu la délibération n° HAB/2015/68 en date du 27 novembre 2015 relative à la modification du cahier des charges « Aide aux Propriétaires Occupants »,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Joviniens d'améliorer sa politique « habitat », notamment pour des travaux sollicités par un propriétaire bailleur qui souhaite entreprendre des travaux dans le logement occupé par le locataire de son commerce, logement attenant au local commercial,

Considérant que les revenus du propriétaire bailleur dépassent les plafonds fixés par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et sont conformes à nos critères d'attribution,

Considérant la nouvelle rédaction de l'article 1^{er} :

Le présent dispositif a pour but d'aider :

- les propriétaires occupants, dont les revenus dépassent les plafonds fixés par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, à faire des travaux dans les logements qu'ils occupent à titre principal, hors collectivités.
- *les propriétaires bailleurs qui louent leurs biens –local commercial et logement attenant- au même locataire, dont les revenus dépassent les plafonds fixés par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, à faire des travaux dans le logement attenant au commerce, hors collectivités.*

Considérant la nécessité de mettre à jour les articles énumérés ci-dessous :

Article 2 : maître d'ouvrage de l'opération : nouvelle adresse du siège social de la CCJ (11 quai du 1^{er} Dragons)

Article 3 : périmètre d'intervention : dix-neuf communes au lieu de vingt,

Article 9.2 : instruction de la demande : nouvelle adresse du siège social de la CCJ

Article 10 : nouvelle adresse du siège social de la CCJ

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « habitat », réunie le 8 juin 2017,

Considérant la réunion du bureau communautaire et du conseil des Maires, le 13 juin 2017,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications apportées au cahier des charges « Aide aux Propriétaires Occupants », dont la nouvelle version est jointe à la présente délibération,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce cahier des charges révisé.

Pour copie conforme,
Pour le Président,



Date de réception
par la Sous-Préfecture :

29/06/2017

Date de publication : 30/06/2017